



Mon accompagnateur Rénov'

Contenu de la mission d'accompagnement du SPPEH

Jean-Pierre MOYA et Nathalie Chapon
Devenir « Mon accompagnateur Rénov' »
Séquence pédagogique SP n°5 sur 6 (2h)

Service Public de la
Performance
Énergétique de l'Habitat

Mon accompagnateur Rénov'

Annexe I de l'arrêté
du 21 décembre 2022



Les prestations d'accompagnement obligatoires

- SP2** a) Une phase d'information préalable comprenant une visite initiale ;
- SP2/4** b) Un diagnostic de situation initiale du ménage réalisé sur site ;
- c) La réalisation ou le recours à un **audit énergétique** conforme aux exigences de l'article 8 de l'arrêté du 17 novembre 2020
- d) Dans les collectivités...
- SP3** e) Un **examen de l'état du logement** réalisé sur site ;
- SP3** f) En cas de situation manifeste d'habitat indigne, d'indécence... ;
- SP3** g) Au titre de **la préparation du projet de travaux** ;
- SP5** h) Au titre de **la réalisation du projet de travaux** ;
- SP5** i) Au titre de **la prise en main du logement** après travaux ;
- SP6** j) La prestation fait l'objet d'un **rapport d'accompagnement** remis et contresigné par le ménage

Reproduction interdite



Le contenu de la séquence pédagogique

SP5 - Accompagnement et suivi de la réalisation des travaux de rénovation et prise en main du logement.

- Selon l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2023, les prestations d'accompagnement obligatoire, c'est :

h) Au titre de la **réalisation du projet de travaux** ;

i) Au titre de **la prise en main du logement** après travaux ;



Objectifs de la séquence pédagogique

SP5 - Accompagnement et suivi de la réalisation des travaux de rénovation et prise en main du logement.

- Les **conseils** à donner aux ménages sur :
 - Les différentes étapes du chantier
 - Le contrôle du chantier
 - La réception de chantier et les factures
 - La constitution du CIL (Cahier d'Information du Logement)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation :

L'accompagnement et le suivi de la réalisation des travaux de rénovation...

→ On a déjà apporté conseils sur : (SP3)

- Le choix des entreprises RGE
- Le devis présenté

→ Les conseils à donner au ménage porteront au moins sur :

- Les différentes étapes du chantier (à rapprocher de l'audit énergétique)
- Sécurité sur le chantier
- Le contrôle des travaux
- La réception des travaux

→ **L'accompagnement ne comprend pas des prestations de maîtrise d'œuvre de conception, et d'exécution des travaux.** Un maître d'œuvre peut néanmoins, sous condition de respect de l'ensemble des conditions liées aux professionnels autorisés, réaliser les missions.



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Conseils sur les étapes du chantier

- Rythme du chantier suivant le scénario de l'audit: 1 étapes ou 2 étapes
- L'organisation des travaux par l'entreprise (1 seule entreprise à la fois sur le chantier)
- La préparation du chantier par l'entreprise, nettoyage du chantier, évacuation des déchets...



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

- ➔ **Le ménage n'est pas compétent sur le sujet !**
 - Soit le ménage a confié une mission de maîtrise d'œuvre à MAR architecte et dans ce cas l'architecte contrôle les travaux, voire même peut accepter la coactivité d'entreprises sur le chantier (coordination SPS)
 - Soit le ménage **n'a pas** confié une mission de maîtrise d'œuvre à MAR, et dans ce cas :
 - J'informe le ménage et lui **transmets des fiches autocontrôle** selon les travaux qui seront réalisés en lien avec l'audit énergétique, par les entreprises RGE
 - Et je lui rappelle ses responsabilités vis-à-vis de la coordination SPS...



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation :

→ La sécurité sur le chantier

→ Ce qu'il est important de dire au ménage...

- Les travaux se dérouleront en site occupé, donc prendre des précautions /sécurité
- Le maître d'ouvrage est **responsable** en cas d'accident (responsabilité pénale)
- La réglementation charge le **maître d'ouvrage** d'organiser cette coordination pour toute opération faisant intervenir plus de 2 entreprises ou travailleurs indépendants en nommant un **coordonnateur SPS** et en veillant à la bonne exécution de ses missions. L'objectif est d'éviter ou de limiter les risques professionnels engendrés par la **coactivité** des entreprises qui interviennent pendant la construction d'un ouvrage mais aussi lors de son **entretien** ou de sa **maintenance**.

▸ **Jamais deux entreprises en même temps sur le chantier !**



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

→ Les fiches de contrôle des travaux RGE

- Parce que le label RGE se doit d'être un gage de fiabilité indéfectible, les pouvoirs publics renforcent les mesures de contrôle et les sanctions en cas de malfaçons et de fraudes.
- **Des grilles d'audit ont été produites pour chaque type de travaux afin que les professionnels RGE soit informés des points de contrôle.**
- D'après la réglementation, à compter du 1er janvier 2021, l'utilisation des grilles d'audit en support à l'audit de chantier est obligatoire et une non-conformité majeure entraîne un audit supplémentaire ou une autre sanction décidée en commission composée d'experts du bâtiment (*Référence : arrêté du 3 juin 2020 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2015 relatif aux critères de qualifications requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens*)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

➔ Les fiches de l'ADEME de contrôle des travaux RGE

- ▶ Fiches de **contrôle des travaux RGE**
 - Chaudières GAZ, Fioul, émetteurs électriques, ventilation
 - Énergie renouvelable (PAC, PV, Solaire thermique, Biomasse, géothermie)
 - Isolation
 - Fenêtres
 - Parois verticales
 - Plancher
 - Toiture

- ▶ Fiches de **contrôle des études RGE** :
 - Réglementation et ACV
 - Audit énergétique
 - Energie renouvelable
 - Enveloppe CVC éclairage Commissionnement

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4079-fiches-de-contrôle-des-travaux-rge.html>



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

<https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5935-fiches-de-contrôle-des-etudes-rge-audit-energetique.html>

→ Les fiches ADEME de contrôle des études RGE - Audit énergétique

- ▶ Fiches de contrôle des études RGE :
 - Étude audit bâtiment collectif
 - Évaluation audit maison individuelle

Nom et Prénom de l'instructeur :	Date :
Comité n° :	
Qualification : Audit énergétique "maisons individuelles"	
Identification projet	
N° dossier :	
Raison sociale du postulant :	
Référence analysée n° :	

"Audit énergétique et scénarios"			
Critères	Note	Détails justification	Notes à l'intention de l'instructeur
Contenu : - en gras, ces critères ont un coefficient plus important que les autres critères pour la note finale - en rouge avec *, ces critères correspondent aux attentes spécifiques de l'arrêté et doivent donc être respectés (note supérieure à 2)	De 0 à 4 4 : Très bien, 3 : Bien, 2 : Moyen 1 : Insuffisant 0 : Très	Justification de l'instructeur	Notes à l'intention de l'instructeur
1. Structure du rapport			
Gestion des indices / n° de version du rapport, phase du projet			Le rapport est organisé avec présence d'un numéro de version...
Sommaire			Le rapport doit contenir un sommaire
Glossaire *			Le rapport doit contenir un glossaire qui explicite les termes techniques et les abréviations - A défaut, les termes techniques et abréviations sont expliqués dans le texte
Synthèse * (A ne pas confondre avec la synthèse précisée dans le nouveau formulaire MaPrimeRénov pour l'attestation de travaux "Synthèse à remplir par le professionnel ayant réalisé l'audit", cette dernière ne portant que sur les résultats.)			Le rapport contient une synthèse des résultats et des recommandations.
Corps de rapport *			Le rapport détaille l'état des lieux des différents postes de consommation (situation et état du bâti, mode de chauffage et production de chaleur, gestion du chauffage et régulation, ventilation et étanchéité à l'air, coûts annuels d'exploitation), ainsi que les propositions de travaux avec coûts prévisionnels, les économies d'énergie attendues, l'impact financier et leur cohérence globale
2. Préparation de l'étude / Données génériques			
Coordonnées de l'auditeur			
Coordonnées du particulier, adresse du chantier			
Outils et matériel utilisés pour réaliser l'audit ? (appareils de mesure, logiciels et moteur de calculs, caméra thermique...)			
Date de visite *			
Date de restitution			La restitution doit être réalisée moins de trois mois après la visite.
3. Synthèse			
- Recueil des besoins du maître d'ouvrage - Descriptif du bâtiment audité - Modélisation de l'état initial - Propositions techniques et financières - Scénarios		Le volet 3 doit avoir une note minimale de 2 sur 4*	La synthèse doit contenir un résumé de chacun de ces points. Nota : La pédagogie de la synthèse est jugée en point 7.
4. Recueil des besoins du maître d'ouvrage			
Recueil des besoins du maître d'ouvrage*			Le rapport présente les attentes du maître d'ouvrage, en particulier sur les points suivants : - Confort d'hiver - Confort d'été - Renouvellement d'air - Acoustique et éclairage

Mon accompagnateur rénov'



[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

→ Les fiches d'autocontrôle de l'Agence Qualité de Construction - AQC

- Elles sont conçues tel un questionnaire avec des points à vérifier lors de la mise en œuvre de l'ouvrage ou de l'équipement.
- Elles permettent aux entreprises et artisans du bâtiment d'assurer une qualité optimale dans la réalisation des travaux.
- Les points de vérification à effectuer lors de l'autocontrôle sont déclinés en 5 étapes :
 - Conception et dimensionnement
 - Préparation du chantier
 - Travaux
 - Mise au point / Mise en service
 - Réception (repli et nettoyage de chantier, consignes d'entretien et d'usage...)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

→ Les fiches d'autocontrôle de l'AQC

- Il y a 45 fiches autocontrôle à disposition.
 - Poêle granulés (3 fiches)
 - Ventilation (2 fiches)
 - CET (5 fiches)
 - Isolation des combles (2 fiches)
 - Isolation toiture (2 fiches)
 - Isolation thermique (5 fiches)
 - Isolation plancher bas (1 fiche)
 - Isolation fenêtres (2 fiches)
 - Chaudière gaz (8 fiches)
 - Chaudière bûches (2 fiches)
 - Chaudière granulés (2 fiches)
 - Poêle (3 fiches)
 - Chauffe-eau (4 fiches)
 - Systèmes solaires combinés SSC (1 fiche)
 - Pompe à chaleur (3 fiches)

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

→ Les fiches d'attestations d'essais de fonctionnement de l'AQC

- Les fiches *Attestations d'essais de fonctionnement* se substituent aux anciens PV COPREC, mais ne sont pas considérées comme un processus d'autocontrôle.
- Il s'agit de la vérification finale avant la réception, réalisée par l'entreprise sur ses équipements pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation. Ces attestations permettent ainsi d'éviter des pertes de temps pour corriger des malfaçons et de réduire les coûts de non qualité.
- Ces attestations d'essais de fonctionnement concernent :
 - Les installations électriques et les IRVE
 - La plomberie (Eau chaude sanitaire, évacuations, réseaux d'eaux)
 - La ventilation (VMC simple flux et double flux)
 - Les fermetures et protection (portes, protections solaires, volets motorisés)
 - Le chauffage (chaudières, pompes à chaleur, plancher chauffant, radiateur...)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

→ Les fiches qualité réglementaire de l'AQC

- ▶ Dans le domaine de la construction, le corpus réglementaire concerne des domaines variés : sécurité incendie, thermique, accessibilité PMR, confort et santé... **Le respect de la réglementation s'impose à l'ensemble des acteurs de la construction et en premier lieu au maître d'ouvrage.** Des écarts réglementaires peuvent ainsi engager directement leur responsabilité pénale, ainsi que celle des constructeurs, ou être à l'origine de pathologies du bâti.
- ▶ **Les Fiches qualité réglementaire** signalent ainsi les points sensibles réglementaires à prendre en compte tant en conception qu'en travaux. Elles sont conçues à partir des constats établis par les agents en charge du contrôle de Conformité aux règles de construction (CRC), commissionnés et assermentés par le ministère.
- ▶ **L'ordonnance n° 2022-1076 du 29 juillet 2022** vient d'ailleurs renforcer le CRC pour garantir des constructions plus sûres, plus saines, plus performantes dans leur consommation énergétique, plus respectueuses de l'environnement et plus résilientes face au changement climatique. Elle renforce également le régime de police administrative en veillant à sa cohérence avec le régime de police judiciaire. Cette police administrative mobilisera des outils mieux adaptés (mise en demeure, sanctions administratives proportionnées...), permettant plus de réactivité et d'efficacité.



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

→ Les fiches qualité réglementaire de l'AQC

- Ces fiches qualité réglementaire concernent :
 - Les garde-corps
 - La sécurité incendie
 - La thermique (RE2020)
 - La ventilation
 - La brancard
 - L'accessibilité
 - L'acoustique
 - Le sismique

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

→ Les fiches points de sensibles de l'AQC

- Ces fiches points de vigilance concernent :
 - Les fenêtres
 - Les isolants biosourcés
 - Les panneaux photovoltaïques : état des lieux des pathologies
 - Etc.



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

→ Les fiches interfaces bâtiment de l'AQC

- Le succès d'une opération de construction repose en partie sur les informations échangées. Les différentes interfaces entre corps d'état constituent à ce sujet un point névralgique, car trop souvent l'objet de données approximatives ou incomplètes. Il en résulte des conséquences néfastes pour la qualité de l'ouvrage, la tenue des délais et la maîtrise des coûts.
- **Les Fiches interfaces bâtiment** constituent un outil et une méthode qui rappellent les bonnes règles d'organisation et de communication, les bonnes pratiques et bons comportements aux interfaces entre les principaux éléments d'ouvrage.



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

→ Les fiches interfaces bâtiment de l'AQC

- Chaque fiche :
 - décrit les principales pathologies pouvant découler d'interfaces mal maîtrisées ;
 - recense les principales interfaces aux différentes phases de l'opération (conception de l'affaire et du projet, appel d'offres, préparation du chantier, exécution des travaux, utilisation) ;
 - définit les actions à maîtriser pour chacune de ces interfaces ;
 - liste les principaux documents de référence.

- Ces fiches interfaces bâtiment concernent :
 - Les fondations et infrastructure
 - Les structures et gros oeuvre
 - Les toitures et charpentes
 - L'enveloppe et les revêtements extérieurs
 - Les équipements



Mon accompagnateur rénov'

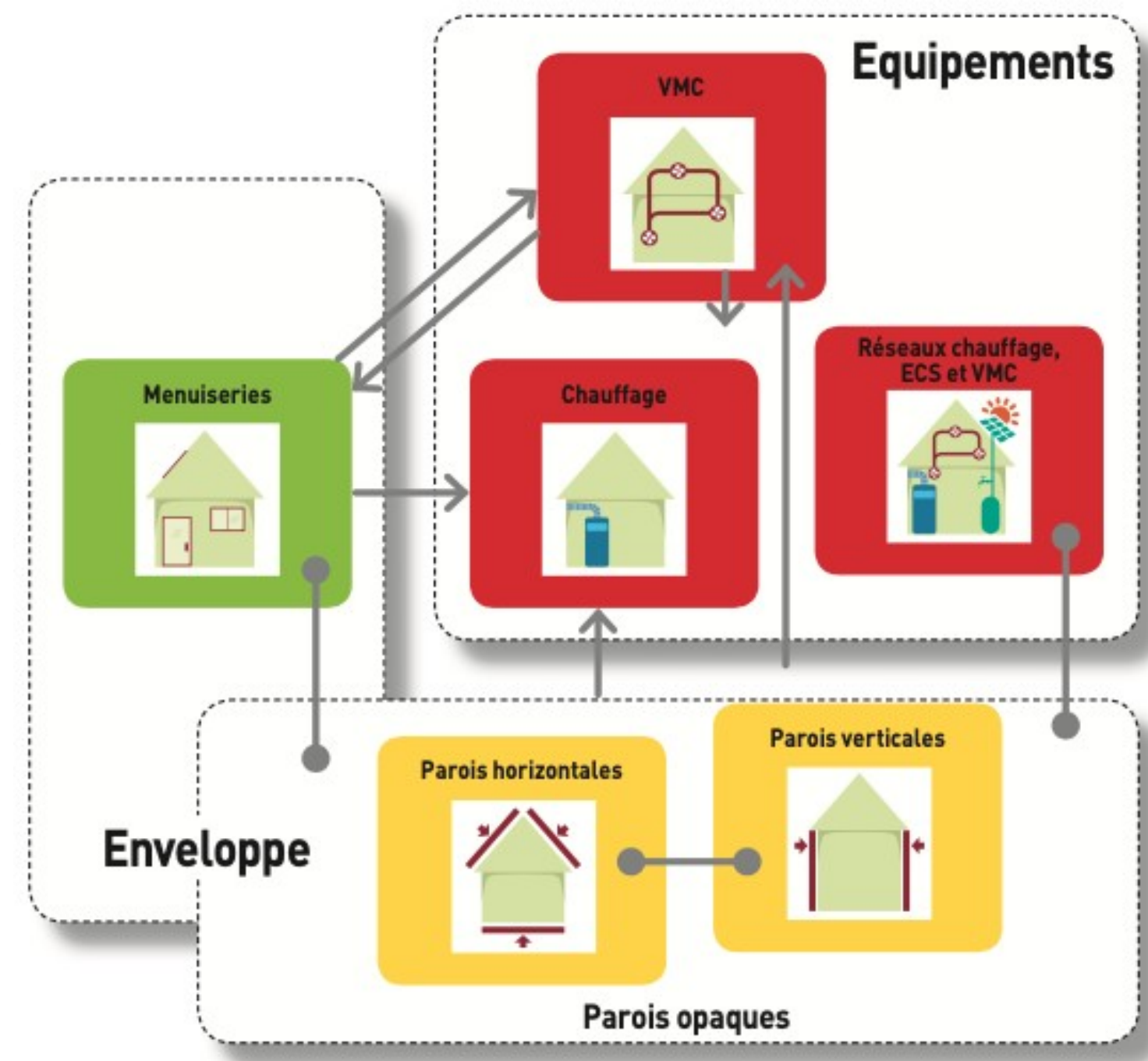
Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

→ La rénovation thermique performante de l'AQC

- Vue globale des interactions et interfaces à traiter...

<https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/>

MAR_{architecte} rappelle ce qu'il a dit lors de la présentation de l'audit énergétique



→ **Interactions** : conséquences sur d'autres lots des actions menées sur un lot.
●● **Interfaces** : jonctions physiques entre deux lots.



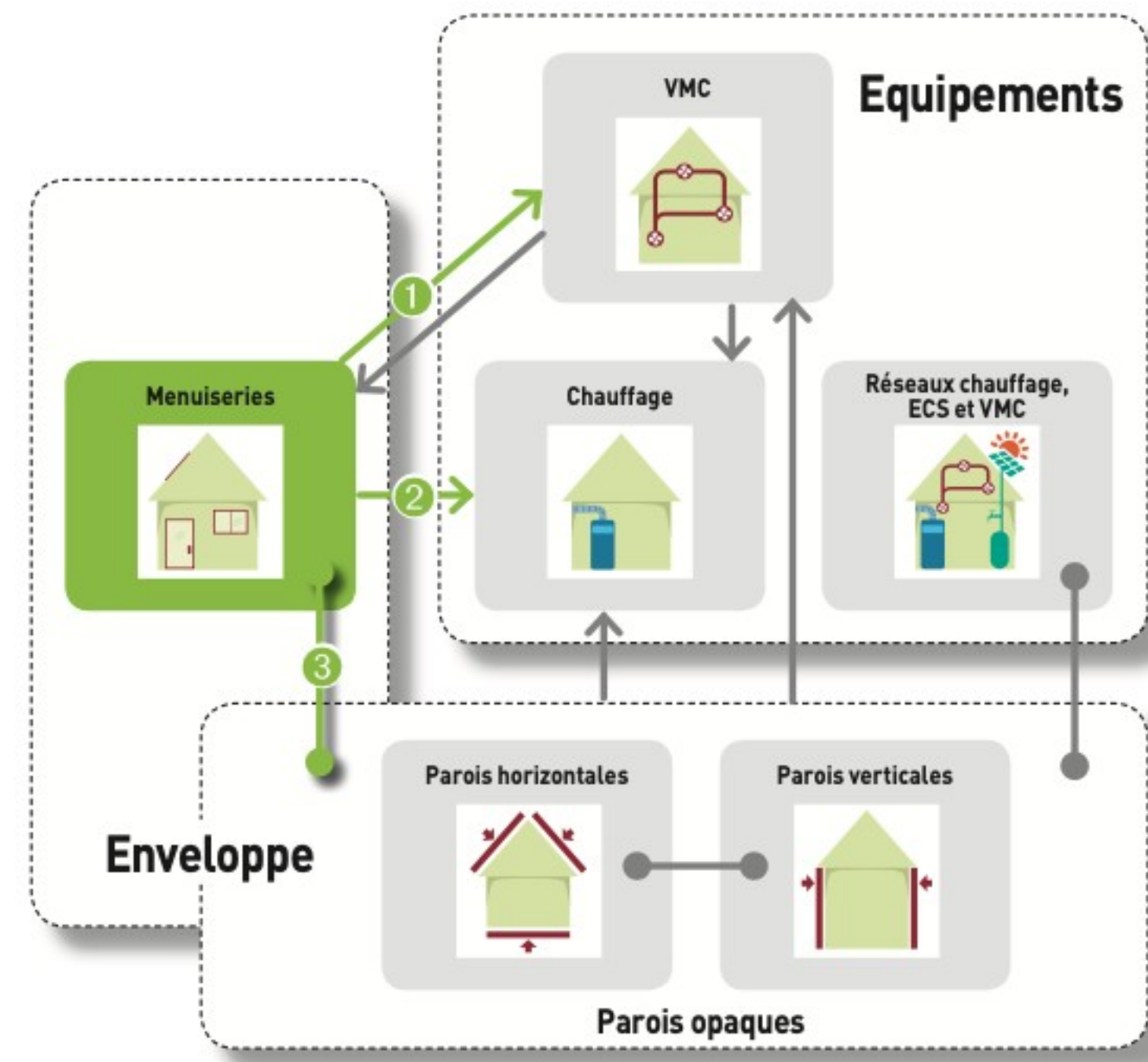
Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
publication/renovation-
thermique-performante-par-
etapes/](https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/)

➔ La rénovation thermique performante de l'AQC

▸ Le changement des menuiseries... Interactions et interfaces à traiter



- Interaction Menuiseries / VMC
- Interaction Menuiseries / Chauffage
- Interfaces Menuiseries / Parois opaques

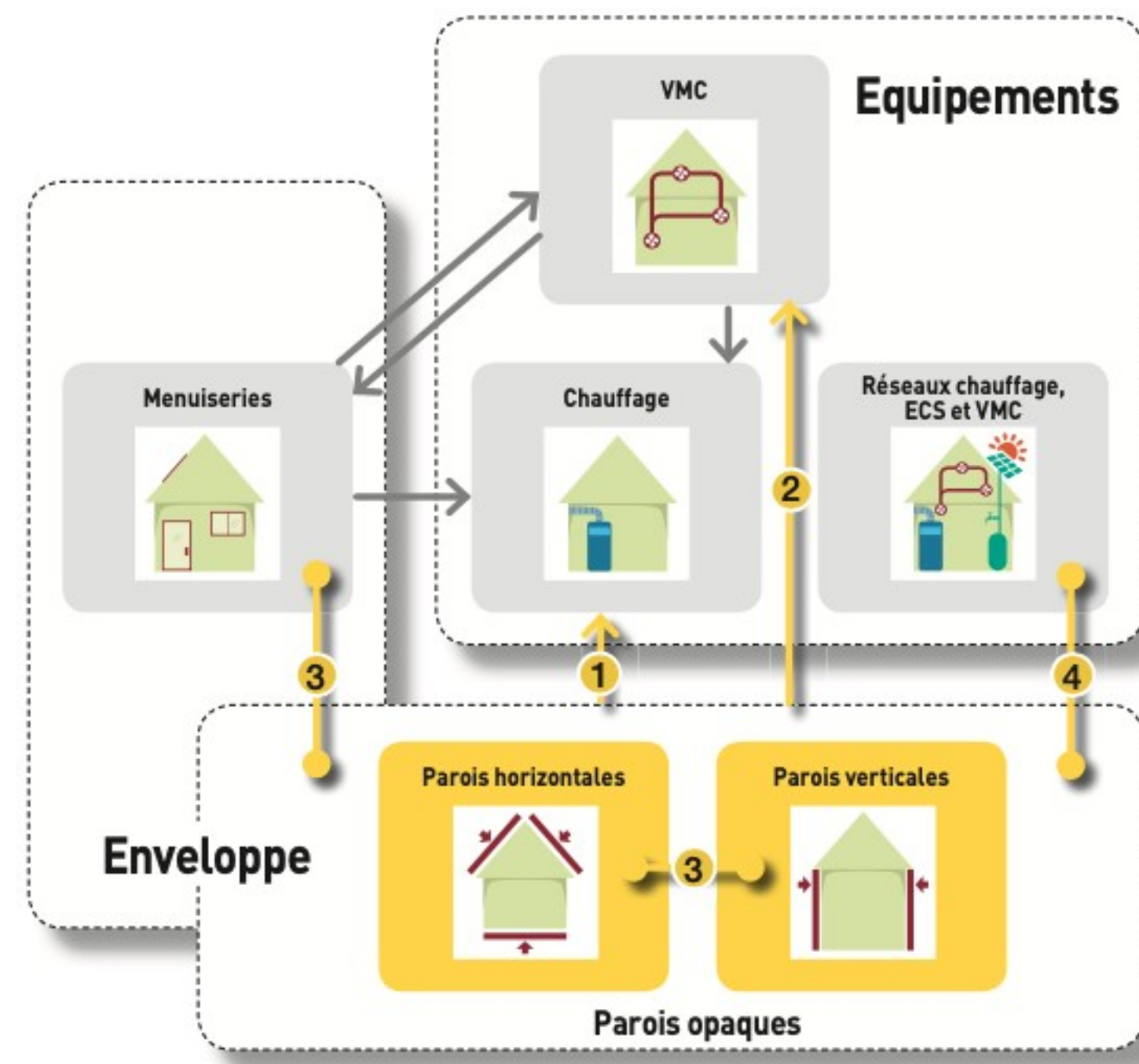


Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

<https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/>

- La rénovation thermique performante de l'AQC
 - L'isolation des parois opaques... Interactions et interfaces à traiter



- Interaction Parois opaques / Chauffage
- Interaction Parois opaques / VMC
- Interfaces Parois opaques / Menuiseries
- Interfaces Parois verticales / Parois horizontales
- Interfaces Parois opaques / Réseaux des équipements



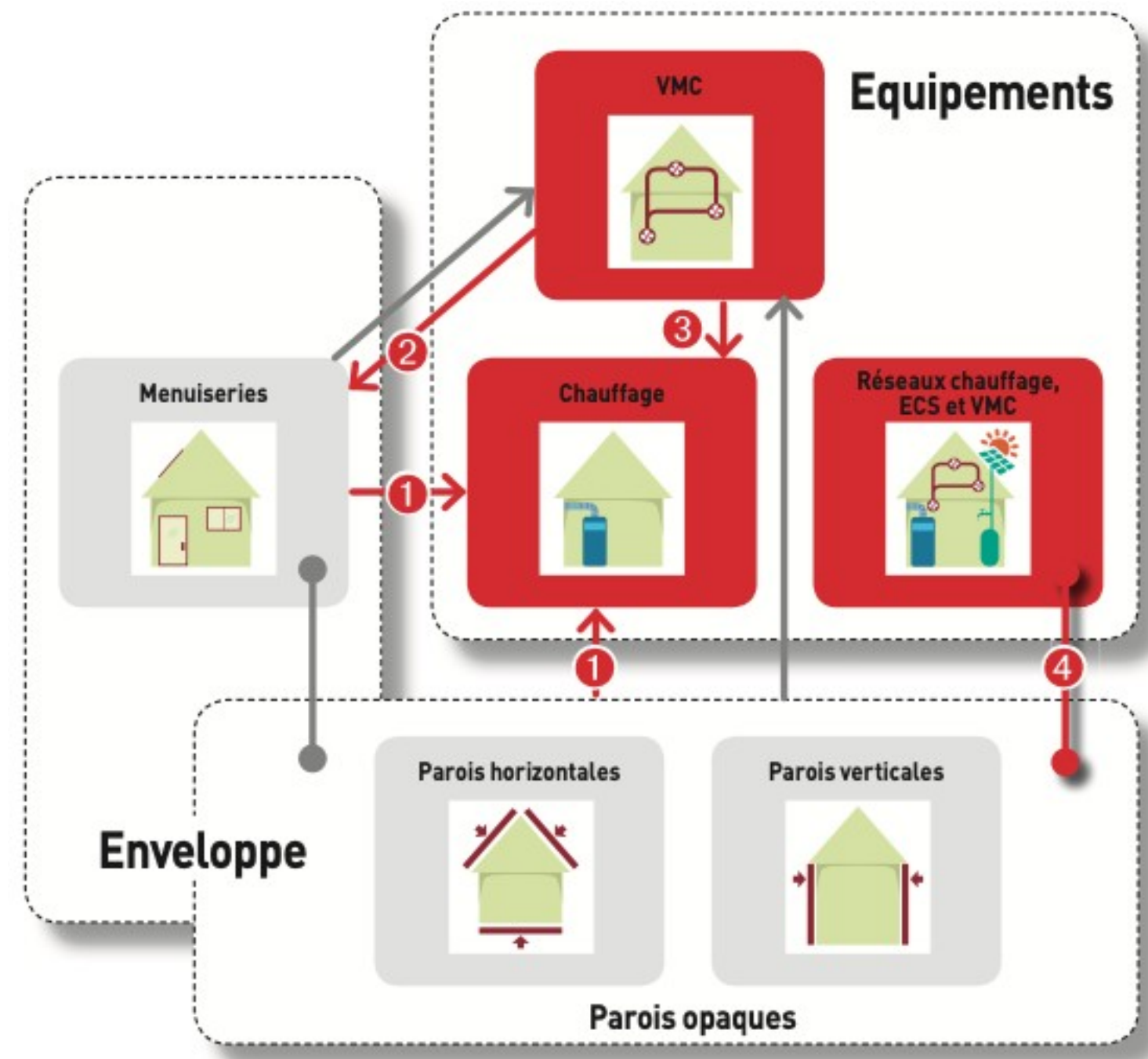
Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
publication/renovation-
thermique-performante-par-
etapes/](https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/)

➔ La rénovation thermique performante de l'AQC

▸ Changement des équipements... Interactions et interfaces à traiter



- Interaction Enveloppe / Chauffage
- Interaction Equipements / Enveloppe
- Interaction VMC / Menuiseries
- Interaction VMC / Chauffage
- Interface Réseaux des équipements / Enveloppe



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Le contrôle des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
publication/renovation-
thermique-performante-
par-etapes/](https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/)

→ La rénovation thermique performante de l'AQC

- Comment garantir un résultat global performant et durable ? :
 - Chaque rénovation est unique et doit être traitée au cas par cas. De façon générale, il est recommandé de **travailler en priorité sur l'enveloppe et sur la ventilation**, avant d'intervenir sur les équipements de chauffage qui devront être adaptés aux nouveaux besoins.
 - Lors de l'intervention sur chaque lot, il est recommandé d'avoir une vue globale du bâtiment à rénover en le considérant comme un système de composants (enveloppe, équipements, usagers...) liés entre eux par des **interfaces et des interactions**.
 - Cette **approche systémique** est un moyen optimal pour atteindre le confort et la performance thermique recherchés tout en préservant la qualité sanitaire et l'acoustique du bâtiment.
 - Vidéos **Tuto** très pédagogiques à transmettre au ménage !

MAR_{architecte} a une vue globale de la rénovation



Mon accompagnateur rénov'

En résumé ...

→ Ce qu'il faut retenir ... pour **Le contrôle des travaux** :



1	MAR donne les recommandations et les conseils concernant : l'organisation du chantier et le contrôle des travaux
2	<i>MAR rappelle que le chantier se déroulera en site occupé et que des précautions de sécurité doivent être prises, surtout si présence d'enfants</i>
3	<i>MAR rappelle que le maître d'ouvrage est responsable pénalement en cas d'accident sur le chantier... Sauf si présence d'une seule entreprise à la fois</i>
4	<i>MAR sélectionne parmi les ressources de l'ADEME et de l'AQC les fiches de contrôle utiles à présenter et à remettre au ménage</i>
5	<i>Selon les solutions d'amélioration thermique et énergétique retenues à l'issue de l'audit énergétique... MAR rappelle les interactions et interfaces quel que soit le scénario retenu et l'organisation des travaux dans le temps</i>



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : La réception des travaux

- ➔ Le ménage n'est pas compétent sur le sujet !
 - Soit le ménage a confié une mission de maîtrise d'œuvre à MAR et dans ce cas l'architecte peut réceptionner les travaux ou faire réceptionner les travaux par le ménage
 - Soit le ménage **n'a pas** confié une mission de maîtrise d'œuvre à MAR, et dans ce cas :
 - J'informe le ménage et lui **transmets des fiches de réception** des travaux selon les travaux qui seront réalisés (scénario retenu).



Mon accompagnateur rénov'

La réception et la cohérence des travaux

Annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022

- ▶ Pour aider le ménage, il y a les fiches d'**autocontrôle** et **les fiches de réception**.

45 FICHES POUR FACILITER L'AUTOCONTRÔLE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



28 FICHES PRATIQUES POUR FACILITER LA RÉCEPTION DE VOS TRAVAUX





Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : La réception des travaux

[https://
qualiteconstruction.com/
nos-ressources/](https://qualiteconstruction.com/nos-ressources/)

➔ Les Fiches Réception de l'AQC

▶ Les Fiches Réception, au nombre de 28, concernent :

- Les chauffe-eau (4 fiches)
- Le système solaire combiné SSC (1 fiche)
- Les chaudières (4 fiches)
- Les poêles (2 fiches)
- Les pompes à chaleur (3 fiches)
- La ventilation (3 fiches)
- Les fenêtres (2 fiches)
- L'isolation (9 fiches)

▶ La réception des travaux est une phase clé qui marque l'achèvement d'un chantier.



ACCUEIL > RESSOURCES > 28 FICHES PRATIQUES POUR FACILITER LA RÉCEPTION DE VOS TRAVAUX

28 fiches de réception de travaux

Construites comme un outil de dialogue, elles permettent à chaque client de pointer avec

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL :

Vous souhaitez rassurer vos clients et valoriser vos travaux ? Ces modèles de procès-verbaux vous permettent lors de la réception de travaux de pointer avec votre client des éléments clés des travaux réalisés et de dialoguer ensemble autour des spécificités du chantier.





Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : La facture présentée

- ➔ **Une facture doit être établie à l'issue des travaux :**
 - Une fois que la **prestation a été exécutée et avant tout paiement** par le consommateur, une facture doit être délivrée (dénommée "note") en **double exemplaire** dont l'original est remis au consommateur. C'est une obligation pour le professionnel lorsque le **prix de la prestation est supérieur ou égale à 25 €** (TVA comprise). En revanche, en dessous de ce seuil, la délivrance est facultative, hormis le cas où le consommateur en fait expressément la demande.
 - **La facture est accompagnée de toutes les fiches techniques d'utilisation des matériaux et équipements installés** (nécessaires pour le CIL)



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Vérifier les factures

➔ Informations obligatoires indiquées sur la facture (identique à celles indiquées sur le DEVIS!) :

- ➔ Date de rédaction
- ➔ Nom et adresse de l'entreprise
- ➔ Nom du client
- ➔ Lieu d'exécution de l'opération
- ➔ Nom du médiateur
- ➔ Nature exacte des réparations à effectuer
- ➔ Décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produits nécessaires à l'opération prévue :
 - dénomination,
 - prix unitaire et désignation de ce à quoi il s'applique (heures de main d'œuvre, mètre linéaire ou mètre carré)
 - la quantité prévue
 - Les caractéristiques techniques de chaque élément préconisé
 - Pour isolant : résistance thermique R
 - Pour menuiseries : coefficient de transmission U – facteur de transmission solaire Sw – R pour volet roulant
 - Pour VMC : classification, efficacité
 - Pour les chaudières : puissance , rendement, régulation, COP, efficacité
 -



Mon accompagnateur rénov'

Le chantier de rénovation : Vérifier les factures

- ➔ Informations obligatoires indiquées sur la facture (identique à celles indiquées sur le DEVIS!)
- ...
- ➔ Taux horaire de main-d'œuvre TTC : Toutes taxes comprises
- ➔ Modalités de décompte du temps estimé
- ➔ S'il y en a eu : frais de déplacement
- ➔ Somme globale à payer HT : Hors taxes et TTC : Toutes taxes comprises avec taux de TVA



Mon accompagnateur Rénov'

Pour la demande de paiement de prime

La lutte contre la fraude à la rénovation énergétique des bâtiments



MaPrimeRénov' - Parcours accompagné
ATTESTATION DE TRAVAUX (FACTURES)
Applicable à compter du 1^{er} janvier 2024

1. Identité du demandeur

NOM, Prénom(s) du demandeur:

2. Adresse du chantier

N°: Voie:
Code postal: [] [] [] [] [] Ville:

3. Synthèse des travaux éligibles

Coût total des travaux éligibles¹: € HT
..... € TTC

4. Synthèse de l'audit énergétique

Date de réalisation de l'audit énergétique: [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Identifiant de l'audit énergétique (n°):
Professionnel ayant réalisé l'audit énergétique:
Raison sociale:
N° SIRET: []

Situation initiale du logement (« avant travaux »)

Consommation conventionnelle (chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires...)
en kWh/m²/an d'énergie primaire:
en kWh/m²/an d'énergie finale:
Émissions annuelles de gaz à effet de serre en kgCO₂eq/m²/an:
Classe de performance énergétique (de A à G):
Surface de référence du logement en m²:

Situation du logement projetée dans le scénario de travaux retenu (« après travaux »)

Référence ou n° du scénario retenu:
Consommation conventionnelle (chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires...)
en kWh/m²/an d'énergie primaire:
en kWh/m²/an d'énergie finale:
Émissions annuelles de gaz à effet de serre en kgCO₂eq/m²/an:
Classe de performance énergétique (de A à G):
Surface de référence du logement en m²:

Gain de classes de performance énergétique associé au projet de travaux:

- Gain de 2 classes
- Gain de 3 classes
- Gain de 4 classes ou plus

5. Description des travaux éligibles

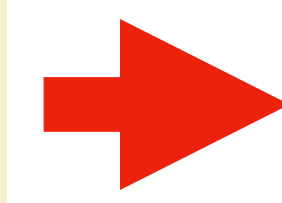
Description des postes de travaux éligibles (dont travaux induits) ²	Coût des travaux en € HT/€ TTC (à partir des factures des entreprises)

² La description des postes de travaux doit inclure les caractéristiques techniques et niveaux de performance permettant d'apprécier le respect des critères d'éligibilité. Ainsi, dans le cas de l'acquisition et de la pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, il est demandé de renseigner la nature et la surface des parois opaques isolées, la résistance thermique de l'isolation installée, en distinguant ce qui relève de l'isolation par l'extérieur de ce qui relève de l'isolation par l'intérieur. Dans le cas de l'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, il est demandé de renseigner le nombre d'équipements remplacés, le coefficient de transmission thermique et le facteur de transmission solaire. Dans le cas de l'installation d'un système de chauffage des locaux et/ou de production d'eau chaude sanitaire, il est demandé de renseigner les caractéristiques techniques et niveaux de performance (puissance, efficacité énergétique saisonnière, efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau, etc.) dans les conditions d'utilisation de l'équipement.

Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (selon la norme EN 15613-1-10 et l'annexe A de la Cliv'1000)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (HT)
Avant travaux	349 88 F		insuffisant	de 4000€ à 5000€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.9)	138 6 E	-76% (à 237 kWh/m²/an)	bon	de 400€ à 800€	= 46 000 €
Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.11)					
Première étape : » Isolation des murs » Isolation de la toiture	252 58 E	-40% (à 237 kWh/m²/an)	moyen	de 4000€ à 5000€	= 30 000 €
Deuxième étape : » Installation d'une chaudière biomasse	126 18 E	-76% (à 237 kWh/m²/an)	bon	de 400€ à 800€	= 16 000 €



En signant le présent document, l'accompagnateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' » :

- 1) atteste, sur la base des factures remises, de la concordance entre le programme de travaux et le scénario de travaux issu de l'audit énergétique retenu par le ménage ;
- 2) atteste que l'audit énergétique a été réalisé, conformément aux exigences relatives au contenu de l'audit prévues à l'article 8 de l'arrêté du 17 novembre 2020 susmentionné, par une personne répondant aux conditions mentionnées au VII de l'article 2 du décret du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique.

Fait à :
le []

NOM, Prénom(s) et signature de Mon Accompagnateur Rénov' :

Raison sociale :
N° SIRET : []

¹ Hors prestations Mon Accompagnateur Rénov' ou audit énergétique.





Mon accompagnateur rénov'

Résumé :

Les conseils pratiques à donner au ménage **h)** Au titre de la **réalisation du projet de travaux**

Les différentes étapes du chantier (à rapprocher de l'audit énergétique)

- La sécurité sur le chantier
- Le contrôle des travaux
- La réception des travaux
- La facture présentée

➔ **A l'issue des conseils pratiques, MAR fait signer au ménage une attestation relative à la liste des documents transmis et des conseils pratiques dispensés pour éviter tout litige à venir entre MAR et le ménage.**

Le principal problème reste que **Mon accompagnateur Rénov'** n'aura pas d'obligation de résultat quant à **l'efficacité des travaux....**



Mon accompagnateur rénovation

En résumé ...

→ Ce qu'il faut retenir ...pour **La réception des travaux:**



1	MAR documente le ménage qui se retrouvera seul face aux entreprises (Fiches de réception des travaux)
2	<i>MAR accompagne à la vérification des factures avant signatures</i>
3	<i>MAR rappelle au ménage les documents que doit lui transmettre l'entreprise (ATEC, ACERMI, Caractéristiques, Notice entretien, etc. Pour remplir le CIL</i>
4	<i>MAR transmet l'attestation de travaux(facture)</i>



Mon accompagnateur rénov'

- Accompagnement à l'usage du logement après rénovation

- Selon l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2023, les prestations d'accompagnement obligatoire, c'est :

i) Au titre de **la prise en main du logement** après travaux ;



Mon accompagnateur rénov'

Les conseils : la prise en main du logement -

Le carnet d'information du logement (CIL)

- ➔ La **loi du 22 août 2021** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "Climat et résilience", a prévu la création, **à compter du 1^{er} janvier 2023**, d'un **Carnet d'information du logement (CIL)**, afin de faciliter et d'accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement, ainsi que l'installation d'équipements de contrôle et de gestion active de l'énergie.
- ➔ Le CIL est établi lors de la construction d'un logement ou à **l'occasion de la réalisation de travaux de rénovation d'un logement existant ayant une incidence significative sur sa performance énergétique** (Article L.171-1, 1° du CCH).



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820979>

- ➔ Le **décret n° 2022-1674 du 27 décembre 2022** définit les travaux de rénovation ayant une incidence significative sur la performance énergétique d'un logement existant (Article R.126-33 du CCH).
- Il s'agit des travaux qui relèvent des catégories suivantes :
 - l'isolation thermique des toitures, des murs, parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur ou des planchers bas ; les travaux d'installation, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage ou de refroidissement, y compris les systèmes de ventilation économiques et performants qui y sont, le cas échéant, associés ou de production d'eau chaude sanitaire ;
 - les travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.
 - Les travaux visés par ces catégories doivent par ailleurs répondre aux caractéristiques fixées par l'**arrêté du 27 décembre 2022**.



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820979>

- ➔ Le CIL doit être établi par **le propriétaire** du logement, grâce notamment aux informations qui lui sont transmises, au plus tard à la réception des travaux, par les professionnels chargés des travaux ou de la construction (personnes réputées constructeur, au sens du CC : art. 1792-1).
- ➔ Lorsque des travaux de rénovation énergétique sont réalisés, l'Anah, les guichets d'accompagnement à la rénovation énergétique (les Espaces Conseils France Rénov') et les opérateurs agréés (**Mon Accompagnateur Rénov'**) **peuvent également transmettre les informations au propriétaire**, si elles n'ont pas déjà été transmises par le professionnel.



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

- ➔ Le CIL doit comporter un certain nombre de documents et d'informations, concernant notamment :
- les **matériaux** utilisés et les **équipements** ayant une incidence directe sur la performance énergétique du logement ;
 - **la performance énergétique** du logement.



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

- ➔ Le CIL liste les **matériaux** utilisés lors de la construction ou de la rénovation, ainsi que leurs caractéristiques, lorsqu'ils ont une incidence directe sur la performance énergétique du logement. Il s'agit des matériaux mis en œuvre pour l'isolation thermique :
- de la toiture ;
 - des murs donnant sur l'extérieur ;
des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur ;
 - des planchers bas.
- ➔ Doivent notamment être détaillés dans le CIL :
- la nature du matériau isolant (marque et référence) ;
 - ses caractéristiques thermiques (résistance thermique, conductivité thermique, épaisseur) ;
 - la surface d'isolant ;
 - le cas échéant, les solutions de traitement des interfaces mises en œuvre pour assurer la continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air, le cas échéant.



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

- ➔ Le CIL doit comporter les notices de fonctionnement, de maintenance et d'entretien des **équipements** (article L.111-1, 11° du CCH) installés lors de la construction ou de la rénovation et ayant une incidence directe sur la performance énergétique du logement.

- ➔ Il s'agit des principaux éléments :
 - des **systèmes de chauffage ou de refroidissement**, en y incluant les systèmes de ventilation économiques et performants qui y sont, le cas échéant, associés, ou de **production d'eau chaude sanitaire** qui ont une incidence directe sur la performance énergétique ainsi que les éléments permettant la régulation de ces systèmes ;
 - des systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

- ➔ Doivent notamment être détaillés dans le CIL :
 - la nature de l'équipement (marque, modèle, énergie, mode d'évacuation, numéro de série, puissance) ;
 - l'étiquetage énergétique (au sens de la directive européenne 2010/30/UE du 19.5.10) ;
 - en cas de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid : le poste de livraison (ou sous-station) qui constitue l'échangeur entre le réseau de chaleur ou de froid et le bâtiment.



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

- ➔ Les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires permettant d'**attester la performance énergétique du logement** et de connaître les moyens de l'améliorer doivent figurer dans le CIL.

- ➔ Il s'agit des documents suivants :
 - le Diagnostic de performance énergétique (**DPE**) (CCH : L.126-26) ;
 - le document établi par le maître d'ouvrage attestant la prise en compte de la réglementation thermique et environnementale, lorsqu'il est exigé (articles R.1222-24 ou R.122-24-3 du CCH) ;
 - les attestations de délivrance de labels ou de certifications mettant en exergue les qualités du bâtiment en matière de performance énergétique, lorsqu'il en a fait l'objet ;
 - tout **audit énergétique** du logement (CCH : L.126-28-1).

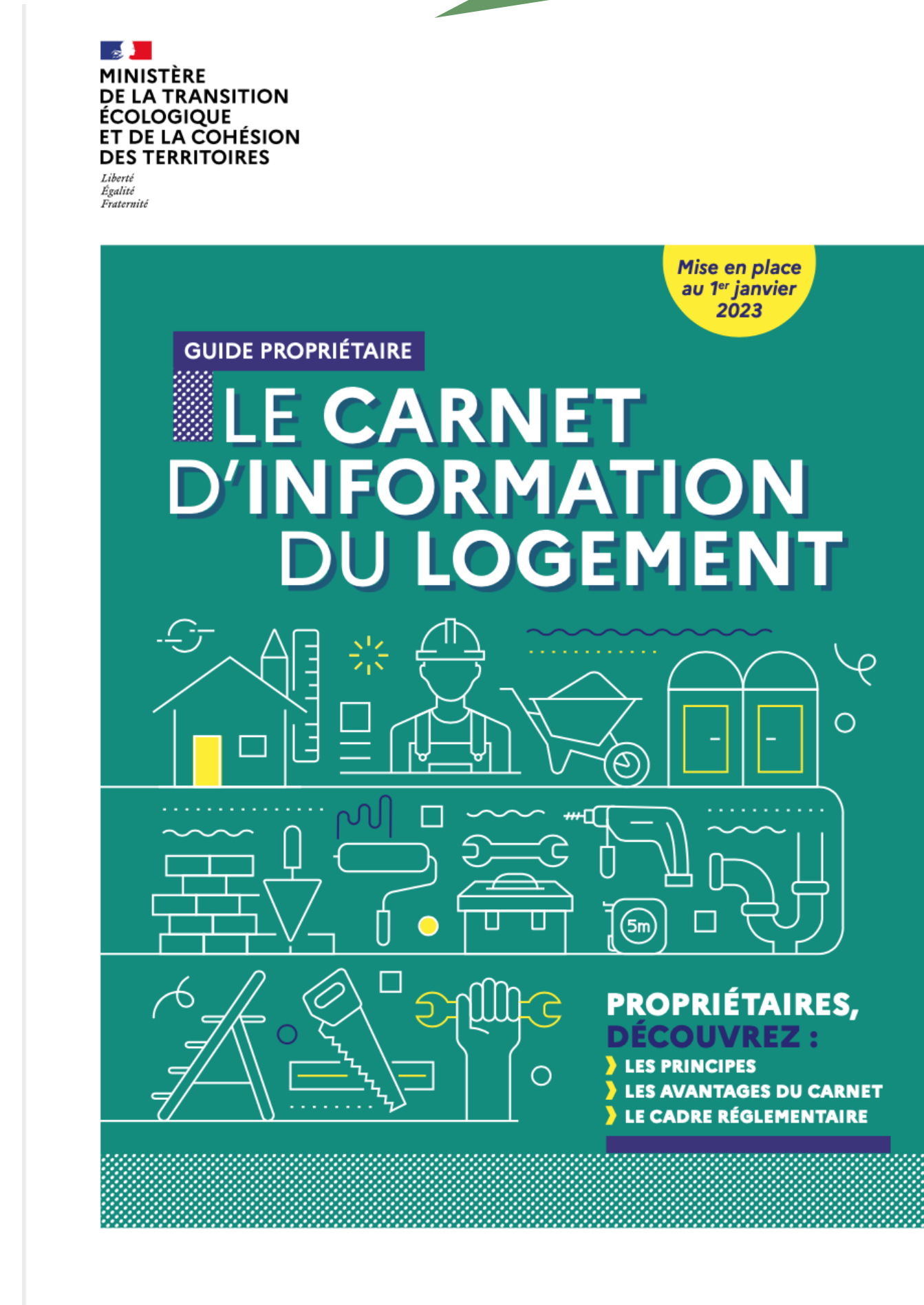
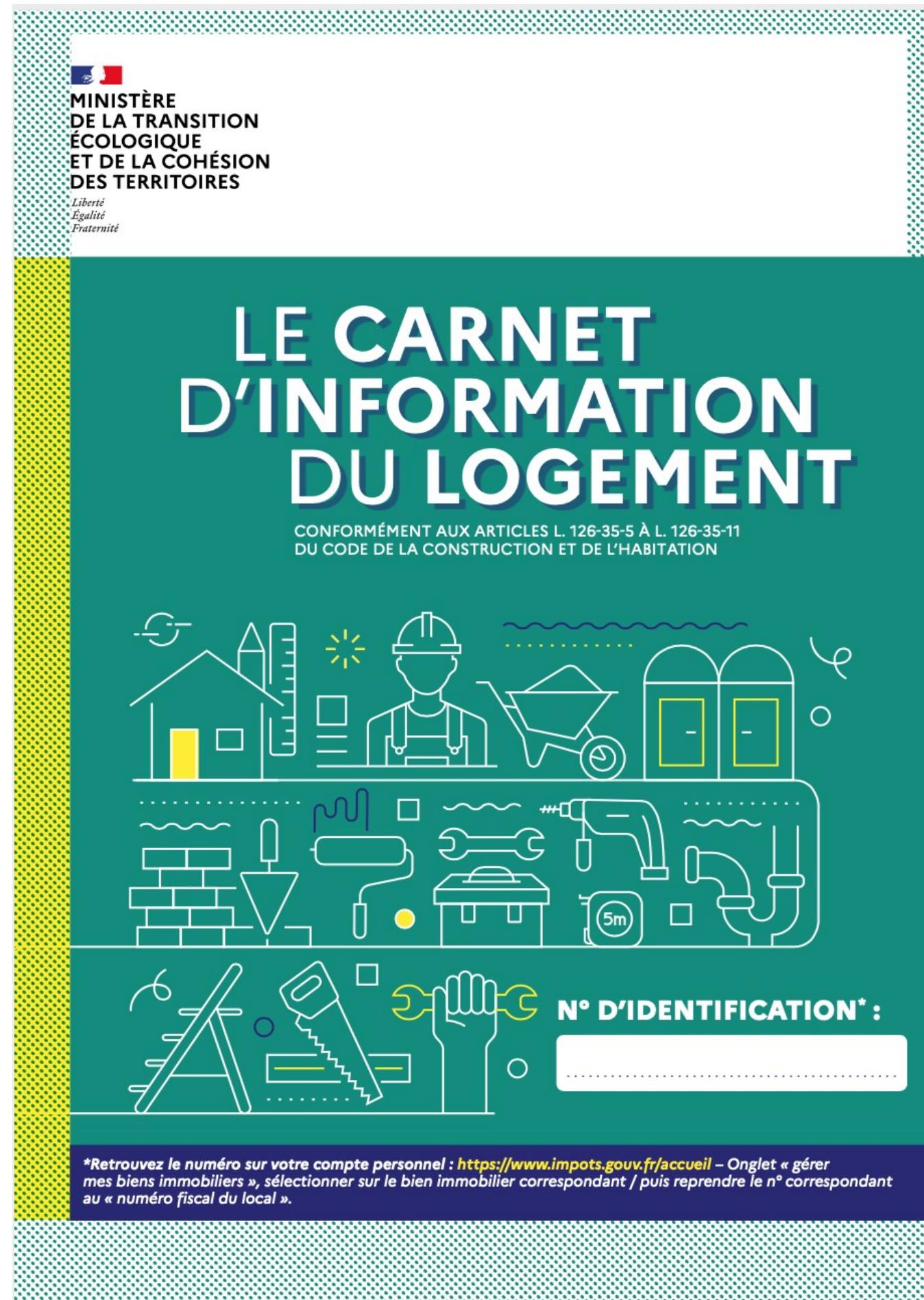
- ➔ Les documents qui attestent la réalisation des opérations d'entretien permettant de conserver la performance énergétique des systèmes de chauffage peuvent également être joint au CIL. Ces documents incluent les **attestations d'entretien ou de ramonage** :
 - des chaudières individuelles (Articles R.224-41-5 et R.224-41-8 du CE) ;
 - des dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide (Articles R.224-41-10 et R.224-41-14 du CE) ;
 - des systèmes thermodynamiques (Articles R.224-44 et R.224-44-4 du CE).



Mon accompagnateur rénov'

Le carnet d'information du logement (CIL)

<https://www.ecologie.gouv.fr/carnet-dinformation-du-logement>



Reproduction interdite

SP5





Mon accompagnateur rénov'

En résumé...

Ce qu'il faut retenir... pour la prise en main du logement:



- 1** *MAR vérifie avec le ménage que l'entreprise lui a bien transmis le docs (ATEC, ACERMI, Caractéristiques, Notice entretien, etc.) afin de remplir le CIL*
- 2** *MAR remet au ménage le carnet d'information du logement (CIL) et l'aide à le remplir*

Mon accompagnateur Rénov'

<https://www.proreno.fr/>

Quelques documents à transmettre ...

Les aides financières en 2024
Édition janvier 2024

GUIDE DES BONNES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS Devis et factures MaPrimeRénov'

Novembre 2021



Quelles qualifications et certifications RGE pour quels travaux depuis 2022 ?

RÉGLEMENTATION - MAI 2023

Pour rénover énergétiquement leur logement, les ménages peuvent bénéficier d'aides financières (MaPrimeRénov', éco-prêt à taux zéro, aides des fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie...) à condition de recourir à un professionnel RGE. Découvrez dans ce document les qualifications et certifications en détail.

La marche à suivre pour trouver un professionnel

— Définir les travaux. Afin de déterminer les travaux pertinents et efficaces pour l'amélioration énergétique de leur logement et se renseigner sur le financement de leur projet, les particuliers peuvent se faire accompagner gratuitement par les conseillers du réseau France Rénov'.

— Vérifier les conditions exigées de recours à un professionnel RGE pour obtenir une aide financière. Le tableau 1 (pages 2 et 3) indique les domaines de travaux pour lesquels le recours à un professionnel RGE est obligatoire.

— Identifier la qualification ou certification correspondante aux travaux à réaliser, que doit détenir le professionnel. Les professionnels RGE obtiennent cette qualification pour un ou plusieurs domaines de travaux. Le tableau 2 (pages 3 à 9) rassemble les qualifications et certifications RGE, par domaine de travaux, exigées pour recevoir des aides financières.

— Trouver un professionnel RGE. Les professionnels RGE sont référencés dans un annuaire, consultable sur www.france-renov.gouv.fr.

Guide pratique du recours au procureur de la République



LES GUIDES DU PÔLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Mars 2022

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU !

8 RÉFLEXES À ADOPTER

- 1. Vous voulez faire des économies d'énergie ? Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'.
- 2. Les services publics ne démarchent jamais ! Assurez-vous que le démarcheur existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même.
- 3. Le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.
- 4. Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet. Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur est disponible sur la plateforme France Rénov' pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.
- 5. Prenez le temps de comparer : demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- 6. Prenez garde aux offres trop alléchantes ! Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. En cas de doute, consultez le site internet www.france-renov.gouv.fr ou rapprochez-vous de votre Espace Conseil France Rénov'.
- 7. Ne signez pas d'attestation de fin de travaux avant qu'il ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.
- 8. Un litige ? Vous pouvez le signaler sur Signal.Conso.gouv.fr ou contacter RéponseConso, au 0809 540 350 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DSDCCF - RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9.

En cas d'escroquerie (prime détournée, travaux jamais réalisés...), déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov' au 0 805 800 700 (numéro d'appel non surtaxé) ou sur www.france-renov.gouv.fr.

Les 4 règles d'or pour bien monter son dossier MaPrimeRénov'



45 FICHES POUR FACILITER L'AUTOCONTRÔLE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



ACCUEIL > RESSOURCES > 45 FICHES POUR FACILITER L'AUTOCONTRÔLE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

45 fiches pour faciliter l'autocontrôle des travaux de rénovation énergétique

1. Vous êtes un artisan ou une entreprise du bâtiment ? Vous

Retrouvez pour chaque solution technique, une fiche dédiée. Simple et pratique, chaque fiche vous propose une checklist des points les plus importants à contrôler lors des différentes phases d'un chantier depuis la conception et la dimensionnement de votre ouvrage jusqu'à la réception des travaux.

Gratuites, ces fiches vous aideront à respecter les bonnes pratiques de mise en œuvre et

28 FICHES PRATIQUES POUR FACILITER LA RÉCEPTION DE VOS TRAVAUX



ACCUEIL > RESSOURCES > 28 FICHES PRATIQUES POUR FACILITER LA RÉCEPTION DE VOS TRAVAUX

28 fiches de réception de travaux

Construites comme un outil de dialogue, elles permettent à chaque client de pointer avec

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL :

Vous souhaitez rassurer vos clients et valoriser vos travaux ? Ces modèles de procès-verbaux vous permettent lors de la réception de travaux de pointer avec votre client des éléments clés des travaux réalisés et de dialoguer ensemble autour des spécificités du chantier.

La mention RGE : questions/réponses

RÉGLEMENTATION - MARS 2023

Vous trouverez dans cette fiche des réponses aux questions les plus fréquentes.

Comment faire si les données de l'entreprise ne sont pas exactes dans l'annuaire disponible sur le site www.france-renov.gouv.fr ?

Une entreprise qui souhaite modifier les données (coordonnées, liste d'activités) présentes dans l'annuaire des professionnels RGE doit prendre contact avec son organisme de qualification. La correction des informations auprès de cet organisme entraîne automatiquement la correction dans l'annuaire dès le lendemain. La mise à jour des données (en particulier en cas de déménagement de l'entreprise) est nécessaire, afin que le sigle de qualité RGE de l'entreprise soit bien reconnu validé par les organismes délivrant les Certificats d'Économies d'Énergie et les aides publiques.

Comment faire pour référencer à la fois le siège et l'agence d'une entreprise dans l'annuaire RGE ?

La mention RGE est attachée à l'établissement (numéro de SIRET). Si l'entreprise souhaite être référencée pour plusieurs sites (établissement), elle doit demander une qualification pour chaque établissement.

Quelle est la fréquence de mise à jour de l'annuaire RGE ?

L'annuaire RGE disponible sur le site www.france-renov.gouv.fr est mis à jour par les organismes délivrant des qualifications et certifications RGE ainsi que par le Conseil National de l'Ordre des Architectes. La majorité de ces structures envoient quotidiennement les données des entreprises RGE.

Comment est mis à jour l'annuaire en cas de radiation ou de suspension d'une entreprise ?

Si un organisme de qualification ou certification procède à la radiation d'une entreprise de la mention RGE, il cesse d'envoyer les données de cette entreprise lors des mises à jour. L'entreprise est alors plus référencée sur l'annuaire du site www.france-renov.gouv.fr.

Les outils d'intervention dans la lutte contre l'habitat indigne

Quel est le rôle du maire et du président de l'EPCI ?

07 février 2023

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Guide pas à pas à destination des demandeurs

août 2023

INC INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

COMMENT DÉCHIFFRER UNE ATTESTATION D'ASSURANCE CONSTRUCTION ?

Date de publication : 07/06/2018 - Logement/immobilier

Les professionnels intervenant sur un chantier doivent souscrire deux types d'assurances : l'assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP) et l'assurance de responsabilité civile décennale (RCO). Pour justifier de la souscription de ces assurances, les professionnels communiquent à leurs clients deux formes d'attestations d'assurance. Il est important de les lire et de voir si ces assurances garantissent les travaux que vous souhaitez faire réaliser.

1 - LA REMISE DES ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Le professionnel doit vous remettre deux types d'attestations d'assurance :

- l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP),
- et l'attestation d'assurance de responsabilité civile décennale (RCO).

Sachez que la remise de l'attestation d'assurance de responsabilité civile décennale (RCO) est obligatoire. En effet, les personnes soumises à l'obligation d'assurer des travaux de construction doivent justifier de leur assurance, conformément à l'article L. 243-2 du code des assurances.

1.1 - Qui est concerné ?

Tous les constructeurs de l'ouvrage doivent être assurés au titre de la garantie décennale et justifier de cette obligation. En effet, le seul responsable de plus de dix ans envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage pour certains désordres qui apparaissent dans le délai de dix ans à compter de la réception des travaux.

En savoir plus : Consultez la fiche de l'INC "Les assurances construction".

Est requis constructeur de l'ouvrage, selon l'article 1792-1 du code civil :

- tout architecte, entrepreneur, technicien ou autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage,
- toute personne qui, après achèvement, un ouvrage qu'elle a construit ou fait construire,
- toute personne qui, bien qu'épousant en qualité de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, accomplit une mission assimilable à celle d'un loueur d'ouvrage.

1.2 - Sous quelle forme ?

Ce justificatif prend la forme d'une attestation d'assurance, qui devra être jointe aux devis et factures des professionnels assurés intervenant sur le chantier.

Non à noter : Si l'entreprise ne vous a pas donné son attestation d'assurance, vous pouvez lui demander en utilisant la lettre type de l'INC "Vous demandez à une entreprise son attestation d'assurance décennale".

La mention RGE : questions/réponses

RÉGLEMENTATION - MARS 2023

POUR LES PROS

Vous trouverez dans cette fiche des réponses aux questions les plus fréquentes.

Comment faire si les données de l'entreprise ne sont pas exactes dans l'annuaire disponible sur le site www.france-renov.gouv.fr ?

Une entreprise qui souhaite modifier les données (coordonnées, liste d'activités) présentes dans l'annuaire des professionnels RGE doit prendre contact avec son organisme de qualification. La correction des informations auprès de cet organisme entraîne automatiquement la correction dans l'annuaire dès le lendemain. La mise à jour des données (en particulier en cas de déménagement de l'entreprise) est nécessaire, afin que le sigle de qualité RGE de l'entreprise soit bien reconnu validé par les organismes délivrant les Certificats d'Économies d'Énergie et les aides publiques.

Comment faire pour référencer à la fois le siège et l'agence d'une entreprise dans l'annuaire RGE ?

La mention RGE est attachée à l'établissement (numéro de SIRET). Si l'entreprise souhaite être référencée pour plusieurs sites (établissement), elle doit demander une qualification pour chaque établissement.

Quelle est la fréquence de mise à jour de l'annuaire RGE ?

L'annuaire RGE disponible sur le site www.france-renov.gouv.fr est mis à jour par les organismes délivrant des qualifications et certifications RGE ainsi que par le Conseil National de l'Ordre des Architectes. La majorité de ces structures envoient quotidiennement les données des entreprises RGE.

Comment est mis à jour l'annuaire en cas de radiation ou de suspension d'une entreprise ?

Si un organisme de qualification ou certification procède à la radiation d'une entreprise de la mention RGE, il cesse d'envoyer les données de cette entreprise lors des mises à jour. L'entreprise est alors plus référencée sur l'annuaire du site www.france-renov.gouv.fr.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

En cas de problème...

.**Gaëlle LEMEUR** (Ilot
Formation) :

.Tél. 04 67 08 26 04

.glemeur@ilotformation.com

.contact@ilotformation.com

Reproduction interdite

SP5

